

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03355
Numéro SIREN : 398 658 575
Nom ou dénomination : A R J

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2021 sous le numéro de dépôt 175

ARJ

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €
Siège Social : 32 rue Eugène Dupuis – Zone Europarc – 94000 CRETEIL
Siret 398 658 575 00087 - RCS CRÉTEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le quinze octobre,
À treize heures,
Au siège social 32 rue Eugène Dupuis – Zone Europarc – 94000 CRETEIL.

La société ASM CAPITAL, Société à Responsabilité Limitée au capital de 759.520 € dont le siège est situé 32 rue Eugène Dupuis – Zone Europarc – 94000 CRETEIL, Siret 832 991 251 00022 - RCS CRETEIL, représentée par son gérant Monsieur Morgan DJORNO, actionnaire unique et Président de la société ARJ, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €, divisé en 100 actions de 100 € chacune ;

L'assemblée est présidée par la société ASM CAPITAL, représentée par son Gérant Monsieur Morgan DJORNO.

La société DILIGENS EXPERTISE, représentée par Monsieur Pascal VALLART, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

A PRIS LES DÉCISIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Acter la démission des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'actionnaire unique prend acte de la démission des Commissaires aux comptes titulaire (la société DILIGENS EXPERTISE) et suppléant (Monsieur Arnaud GIROD), l'actionnaire unique décide de ne pas nommer à ce jour de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'actionnaire unique.


La société ARJ
Actionnaire unique
Représentée par M. Morgan DJORNO

 Signé et certifié par **yousign** 

La société ASM CAPITAL

Président
Représentée par M. Morgan DJORNO

 Signé et certifié par **yousign** 